

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2007 – 18 h 00.

MONSIEUR LE MAIRE, PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, OUVRE LA SEANCE A 18 H 00.

MONSIEUR LE MAIRE PROCEDE A L'APPEL DES ELUS.

SONT PRESENTS : Mesdames et Messieurs,
Pierre CARLIN, Marc PALESTRI, Magali NICOLAS, Yvan LOPEZ, Françoise BONNEL, Jean-Claude DETOURNAY, Jean Michel GUERCIA, Michel BERNARD, Françoise DELPIERRE, Eliane PICARD, Marcel MARTIN, Gérard HUFFMAN, Yves BARBAGLI, Paulette COLIN, Michel LURINE, Paulette LEY, Jean-Luc SANCHIS, Eric FARLIN, Nathalie MUNOZ, Solange CERANI, Eric ROUBY, Maryline JANUEL, Brigitte GIRARD, Georges THORRAND, Michèle FRERI, Jacques BAUDOUX, Marie-Pierre VIAL (arrive à 18h25), Anne-Marie CHAYOT, Dominique PEDINIELLI, Jean GUILLON, Anne-Marie GACHON (arrive à 18h40), Gérard GERON

SONT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR :

Marc LEVY par Françoise BONNEL
Fatima BENYEKHEF par Pierre CARLIN
Marie Pierre VIAL par Jean GUILLON (jusqu'à 18h25)
Anne-Marie GACHON par Gérard GERON (jusqu'à 18h40)

Etaient absents : Mesdames et Messieurs,

Jean-Luc USCLAT

A) SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur LOPEZ est proposé pour assumer les fonctions de secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à **l'unanimité**.

B) Ratification du compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2007.

Monsieur THORRAND demande la parole et précise que ce n'est pas pour formuler des critiques, tout au contraire.

Il indique avoir lu attentivement ce compte rendu et ajoute qu'il a eu plaisir à le faire. Il signale que dans un premier temps, il a souri, et que dans un second temps, il a été surpris de la façon dont ce compte rendu est rédigé.

Il indique avoir souri car en page 23 du document, Monsieur le Maire a une passe d'arme avec Monsieur GUILLON au sujet de la salle Colomb, et entre les diverses interventions énumérées, il est écrit : « Monsieur le Maire regarde Monsieur THORRAND ».

Monsieur le Maire lui répond qu'il est face à lui.

Monsieur THORRAND ajoute que même lorsqu'il ne dit pas un mot, il faut que l'on parle de lui.

Il poursuit en rappelant qu'à l'occasion de cette séance, il est intervenu sur la question de la vidéosurveillance. Il précise qu'il n'avait pas remis ses notes au secrétaire de séance, et qu'il a constaté que son intervention a été fidèlement rapportée, de manière tout à fait précise et remarquablement rédigée. Il ajoute même que c'est certainement mieux rédigé que ce qu'il a dit en séance.

Il souhaite féliciter le secrétaire de séance pour le plaisir qu'il a eu à la lecture de ce compte rendu.

Monsieur THORRAND demande à Monsieur le Maire de savourer ces félicitations car elles ne vont pas durer toute la séance.

VOTE : Unanimité

C) Délibérations :

1 – Vote du Budget Primitif 2008.

Monsieur le Maire donne lecture de la note de synthèse.

Il détaille quelques chapitres et articles du budget :

- page 9, chapitre 011. Il fait remarquer qu'il y a une différence entre le budget précédent et les propositions nouvelles. Il précise que tous les crédits nécessaires au bon fonctionnement des services ont été pris en compte et qu'en aucun cas, la qualité ou la quantité du travail de ces services ne sera diminuée. Il ajoute que des dépenses 2007 ne seront pas reconduites sur 2008 ; il cite notamment : les dépenses de la SILIM, les dépenses liées au Plan Communal de Sauvegarde, les dépenses liées à la conformité des aires de jeux.

Il indique qu'à ce jour les dépenses pour l'année 2007 s'élèvent à 7 000 000 €, et qu'il y aura certainement 850 000 € dont la totalité ne sera pas mandatée sur 2007, ce qui va encore augmenter les crédits de 2008. Il annonce d'ores et déjà que l'examen des comptes de l'année 2007 laissera apparaître un excédent, et que l'excédent prévisible de la section de fonctionnement sera vraisemblablement supérieur à 2 000 000 €. Il fait remarquer que cela laissera une marge importante afin de présenter le budget supplémentaire.

- chapitre 012 relatif au personnel : Monsieur le Maire fait remarquer que la proposition nouvelle est plus importante que l'enveloppe figurant au budget précédent. Il en donne les raisons :

- recrutement de 10 agents en contrat CAE pour la sortie des écoles,
- 2^{ème} tranche de stagiairisation d'animatrices au 1^{er} mars 2008, 10 stagiairisations,
- recrutement de 2 emplois-jeunes,
- 1 agent en disponibilité,
- recrutement de 4 agents pour la Halle des Sports (2 gardiens + 2 agents d'entretien),
- recrutement de 3 agents pour le service informatique,
- recrutement d'agents dans le cadre du projet ANRU (1 chef de projet, 1 chargé de mission, 1 poste de secrétariat à mi-temps)
- recrutement de 3 agents pour le service M.I.R. Ecoles.

Monsieur le Maire ajoute à cela, que des reclassements catégoriels sont intervenus cette année.

- chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des subventions aux associations et au C.C.A.S.. Il précise que cette question fait l'objet d'une délibération particulière et qu'il aura donc l'occasion d'aborder ce point.

Il fait remarquer qu'il y a à côté de ces subventions, les contributions obligatoires, comme le service incendie ou l'OGEC, le remboursement DEXIA.

- chapitre 66 : « Charges financières » : Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du seul emprunt de la Commune qui n'a pas pu être remboursé car le contrat ne prévoit pas le remboursement par anticipation. Monsieur le Maire rappelle que cet emprunt ne représente que 0,11 % du budget de fonctionnement.

- chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des titres annulés.

- chapitre 042 : amortissements des biens matériels et mobiliers.

Monsieur le Maire poursuit par les recettes de fonctionnement (page 10).

- chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes » : Monsieur le Maire indique que se retrouvent notamment dans ce chapitre les redevances, les cantines scolaires, l'irrigation, les concessions du cimetière.

- chapitre 73 « Impôts et Taxes » : il précise que ce chapitre concerne les impôts directs, les taxes sur l'électricité et sur l'eau.

- chapitre 74 « Dotations et participations » : Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la dotation du SAN, de la DGF et de la DSU

- chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : il précise que ce chapitre concerne les loyers d'immeubles.

- chapitre 013 « Atténuation de charges » : Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du reversement effectué au bénéfice de la Commune par les organismes sociaux.

- chapitre 77 « Produits exceptionnels » : il s'agit du remboursement sur des avoirs de factures.

Monsieur le Maire commente ensuite la section investissement (page 11).

Monsieur THORRAND indique qu'il s'agit principalement des ventes de terrains et de l'équipement de vidéosurveillance.

Monsieur le Maire précise que les ventes de terrains concernent la vente à la SEMIR et la vente d'un délaissé au quartier Chantegrive.

Monsieur le Maire poursuit :

- chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : il explique qu'il s'agit d'achat de matériel de bureau, de bâtiment – Salle Colomb - et de mobilier informatique.

- chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : il s'agit du remboursement de l'emprunt Mutuelle des PTT.

- chapitre 13 « Subventions d'investissement » : il explique qu'il s'agit des amendes de police et de la non réalisation des parkings lors de la construction d'immeubles.

- chapitre 10 « Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068) : Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du F.C.T.V.A.

- chapitre 024 « Produits des cessions » : Il rappelle qu'il s'agit des produits de cession des terrains SEMIR et délaissé Chantegrive.

- chapitre 040 : c'est la contrepartie de la dotation aux amortissements.

Monsieur le Maire invite les élus à aller plus loin dans le détail des chapitres, page 17. Il indique que la page 17 du fascicule a été quelque peu modifiée et qu'elle leur a été distribuée.

- article 6042 « Achats prest. de serv (autres terrains) » : Monsieur le Maire indique qu'il s'agit principalement de la SODEXHO.

- article 60611 « Eau et assainissement »

- article 60612 « Energie – électricité » : Monsieur le Maire fait remarquer que la proposition nouvelle est en diminution par rapport à celle du budget précédent ; cela s'explique par le fait que le réalisé est en dessous des prévisions actuelles. Il signale que le réalisé à ce jour s'élève à environ 687 000 €, et qu'il est prévu 700 000 €.

Monsieur THORRAND fait remarquer que si Monsieur le Maire examine chaque article, cela peut provoquer la discussion sur chaque article.

Il rappelle qu'à l'article 60612, depuis l'an 2000, tous les comptes administratifs font apparaître que la Commune dépense autour de 900 000 € à cet article.

Monsieur le Maire répète qu'aujourd'hui la dépense est autour de 687 000 €.

Monsieur THORRAND doute qu'à la journée complémentaire, cet article soit encore à ce niveau.

Il rappelle qu'en 2003 à cet article, la dépense s'élevait à 921 000 € et qu'en 2002 elle était à 943 000 €.

Il fait remarquer que le prix de l'électricité ne diminue pas et qu'au 1^{er} janvier, le gaz va augmenter de 6%.

Monsieur le Maire répond qu'il a fait passer l'idée dans les services, qu'il faut éteindre la lumière lorsque l'on sort d'une pièce. Il ajoute que l'on peut penser que cette année, il y a eu un effort à ce niveau ; la preuve est qu'au 20 décembre, la dépense est de 687 000 €.

Il ajoute que si la Commune dépense plus, il lui sera possible de corriger par le biais du budget supplémentaire.

Monsieur THORRAND estime, d'une part, qu'il est prématuré de discuter sur les articles parce que l'on est encore à un mois et demi de la journée complémentaire, et que toutes les factures n'ont pas encore été reçues. Il sait d'autre part, que le budget supplémentaire permettra de compléter les crédits dans la mesure où ils auront été insuffisamment provisionnés.

Monsieur le Maire poursuit par l'explication de quelques articles :

- article 6188 « Autres frais divers » : gardiennage et épaves
- article 6227 « Frais d'actes et de contentieux » : il s'agit des actes notariés et des frais d'huissiers
- article 6228 « Divers » : il précise qu'il s'agit de la distribution des journaux et des affiches
- article 6288 « Autres » : il s'agit de frais d'élèves scolarisés dans d'autres villes que celle de Miramas.
- article 6281 « Concours divers (cotisation) » : concours comme la ville fleurie
- article 637 « Autres impôts taxes et vers assimilés » : SACEM
- article 64111 « Rémunération principale » : salaire du personnel
- article 64131 « Rémunérations » : rémunération du personnel non titulaire
- article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » : emprunt à la Mutuelle des PTT

Monsieur le Maire poursuit l'explication de quelques articles pages 21, 22 et 23 :

- article 7411 « Dotation forfaitaire » : il s'agit de la DGF
- article 7478 « Autres organismes » : il s'agit de recettes provenant de la CAF
- article 74832 « Attributions fonds départ. Taxe professionnelle » : il explique que la Commune de Berre verse à Miramas de l'argent pour des miramasséens qui travaillent sur Berre
- article 7488 « Autres attributions et participations » : dotation du SAN
- article 752 « Revenus des immeubles » : revenus encaissés en particulier sur le golf

Monsieur le Maire détaille quelques articles page 24 du document, « détail des dépenses » :

- article 21318 « Autres bâtiments publics » : il s'agit de la salle Colomb

Monsieur le Maire estime avoir fait le tour de sa présentation avec une présentation de quelques articles.

Monsieur THORRAND va intervenir d'une manière globale sur le budget. Il précise qu'il n'a pas la même lecture que Monsieur le Maire sur ce budget.

La déclaration de Monsieur THORRAND a été remise au secrétaire de séance et jointe en annexe.

Monsieur le Maire constate que Monsieur THORRAND, sur bien des points, est en harmonie avec lui. Il fait remarquer que lorsque Monsieur THORRAND parle du SAN, et de ce qui a

été dit l'autre jour, ils sont d'accord. Il indique qu'ils sont encore d'accord lorsque Monsieur THORRAND évoque la fragilité du budget d'une ville comme Miramas. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il essaie de donner aux miramasséens le plus grand nombre de services possible. Il fait remarquer que la création de nouveaux services a entraîné une augmentation des dépenses, mais que les recettes restent limitées. Il cite la Dotation Globale de Fonctionnement qui n'augmente que d'environ 1 % par an, la dotation du SAN qui n'augmentera pas, et les impôts de la Commune qu'il ne souhaite pas augmenter. Monsieur le Maire reconnaît que la diminution des impôts pour l'année 2008 est symbolique. Il rappelle qu'en 2007 lorsque certains demandaient une baisse plus importante des impôts, il avait répondu qu'il convenait d'être prudent. Il signale que si la baisse des impôts avait été plus importante que celle proposée, cette année il aurait été nécessaire de les augmenter.

Monsieur le Maire demande à ce que la polémique sur les bases ne soit pas relancée. Il considère que certaines personnes devraient revoir la question, car il ne faut pas confondre le taux d'abattement et les bases elles-mêmes. Il indique à Monsieur THORRAND que cette remarque ne s'adresse pas à lui.

Monsieur THORRAND souhaite interrompre Monsieur le Maire pour lui indiquer que lorsqu'il y a une base brute de 100 et que l'on a un abattement de 15%, il reste une base nette de 85%, et que le taux s'applique à la base de 85%.

Il donne un autre exemple : si on a un abattement de 10%, il reste une base nette de 90% et le taux s'applique à la base de 90%.

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises le 28 mai 2003 :

- le taux général d'abattement à la base a été ramené de 15 à 10%
- le taux d'abattement spécial à la base a été ramené de 10 à 5%

Il ajoute que le taux d'abattement pour charge de famille n'a pas été modifié.

Il rappelle ces données car il indique ne pas avoir compris cela dans les propos de certains.

Monsieur THORRAND ajoute que cette base augmentée à cause d'une décision administrative, augmente mécaniquement l'impôt départemental, parce que le taux départemental s'applique à la base nette que la Commune a augmenté.

Monsieur le Maire rappelle que le Trésor Public a reconnu que la Commune de Miramas en matière des bases se situe en dernière position dans les Bouches du Rhône pour les villes de la même strate (entre 20 000 et 40 000 hab.), c'est à dire est en 8^{ème} position sur 8, et pour toutes les villes confondues des Bouches du Rhône, Miramas est 118^{ème} sur 119.

Monsieur le Maire ajoute que son but, qui est le même que les autres élus, est d'essayer de diminuer au maximum les impôts locaux ; il précise qu'il convient en cette matière d'être prudent.

Il fait remarquer que Monsieur THORRAND dit : « vous vendez les bijoux de famille ».

Monsieur THORRAND répond qu'il n'a pas dit cela.

Monsieur le Maire fait remarquer que si la Commune a vendu certains biens, elle en a également acheté. Il cite la salle Colomb, la villa Santelli... ; cela permet de rééquilibrer la Commune.

Monsieur GERON fait remarquer que Monsieur le Maire depuis quelques temps, 2 ans, cherche un appui auprès de Monsieur THORRAND, en expliquant que finalement il dit la même chose que lui.

Monsieur le Maire répond que c'est Monsieur THORRAND qui dit la même chose que lui.

Monsieur GERON répond qu'il n'a pas entendu tout à fait cela.

Monsieur le Maire indique qu'ils n'ont pas entendu la même chose, mais qu'il ne cherche pas l'appui de Monsieur THORRAND. Il ajoute qu'il sait où se situe Monsieur THORRAND et qu'il sait où lui se situe.

Pas de micro.

Monsieur GERON donne lecture d'une déclaration : « Début décembre vous avez présenté au Conseil Municipal, vos orientations budgétaires. Les découvrant en séance, nous les avons, et nous n'étions pas les seuls, immédiatement contestées, car elles ne répondent ni aux attentes de nos concitoyens, ni à l'intérêt général de la ville. Avec mes collègues Anne-Marie CHAYOT, Anne-Marie GACHON, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, nous avons étudié vos propositions de budget 2008 et cette lecture a confirmé notre opinion initiale. Ce budget est le reflet de votre gestion depuis le début du mandat : manque de transparence, peu de considération pour le budget des familles affectés par vos choix financiers, insuffisance de prévision sur l'avenir et absence de dynamique budgétaire.

Sur la transparence : un budget n'est qu'une prévision de recettes et de dépenses ; il ne peut alors être considéré comme descriptif seul de la situation financière de la Commune. Le Compte Administratif du Maire, puis le Compte de Gestion du percepteur valident l'état financier de la ville.

Or, pour la 1^{ère} fois depuis le début du mandat, nous allons devoir voter une prévision budgétaire pour la Commune sans connaître le bilan de gestion de l'année précédente, car vous avez refusé de nous présenter ces bilans avant le budget.

A quelques mois des élections municipales, cette manœuvre peu ordinaire ne peut qu'interroger tous nos concitoyens. Auriez-vous de mauvaises surprises à nous cacher ?

Les nombreuses embauches que vous faites depuis quelques mois, ajoutées aux évolutions de carrières que les représentants du personnel ont contestés en commission paritaire, ont-elles sur nos finances des conséquences lourdes qu'il ne vous convient pas de dévoiler ?

Nous le regrettons. La clarté du débat électoral voudrait que chaque électeur connaisse précisément la santé financière de la Commune, et que le budget soit présenté par l'équipe municipale qui sortira des urnes en mars prochain. Cela est possible et relève du simple bon sens et de l'honnêteté politique.

Les miramasséens ont de la mémoire. Ils ne se laisseront pas abuser. Ils se remémoreront chaque année au moment du vote du budget, l'histoire chaotique des finances de leur ville, durant ces 20 dernières années. Ils n'ont pas oublié vos agissements et responsabilités passés à ce sujet. Ils énoncent eux-mêmes l'explication de la manœuvre à laquelle vous vous livrez aujourd'hui et que nous dénonçons au sein de cette assemblée.

En 1995, à quelques mois des élections municipales, vous présentiez au Conseil Municipal, comme aujourd'hui, le budget avant le Compte Administratif, tout en assurant avoir redressé la situation financière de la ville. Mensonge, car quelques mois plus tard les juges de la

Chambre Régionale des Comptes établiront que vous avez caché aux miramasséens la réalité financière de leur commune et présenté un budget non sincère. Ils déclareront un déficit structurel de 53 millions de francs dans les finances de la Commune.

En 2003, vous avez imposé aux miramasséens une très forte augmentation des impôts et des taxes que vous avez tenté de justifier, je vous cite par une grave situation financière due pour l'essentiel à l'incompétence de votre adjointe aux finances, Mademoiselle NICOLAS. Vous tentiez à cette époque de nous faire croire qu'en qualité de maire vous n'auriez exercé en 2001 et 2002, aucun regard, aucune directive, aucune décision, ni même régulation ou débat au sein de votre groupe majoritaire sur les exercices de dépenses de la Commune. Toutes les nombreuses embauches réalisées l'auraient été sans votre accord et sans que vous n'y apposiez votre signature.

Mensonge. Comme en 1995, vous tentez un coup, un tour de passe-passe. Mais les miramasséens les connaissent et ils savent bien les risques qu'ils encourent dans cette pratique récidiviste. Il y a en fait dans vos comptes des zones d'ombre qu'il vous est difficile d'avouer. C'est sans difficulté que nous allons aujourd'hui le démontrer.

Dans ce contexte que feront vos élus majoritaires ? Combien sont-ils dans vos rangs, ceux qui nous disent quotidiennement et écrivent aussi depuis quelques jours, que notre ville ne fait pas, je cite « valoir ses droits en dotations et subventions au SAN », et, je cite encore, « qu'elle manque d'encadrement compétent dans le personnel communal ».

Combien seront-ils, ceux qui récusent dans votre groupe vos orientations, à s'opposer aujourd'hui à votre manœuvre et à vos orientations budgétaires ? Feront-ils aujourd'hui l'affront de l'ambiguïté aux miramasséens ou vont-ils, le temps de cette séance, tenter de vous ramener à la raison en nous rejoignant pour vous mettre en minorité, et défendre, au-delà de nos différences, l'intérêt supérieur de Miramas et de ses habitants ?

Dans quelques minutes nous serons fixés.

Je disais au début de cette déclaration, votre peu de considération pour le budget des familles affectés par vos choix financiers, votre insuffisance de prévision sur l'avenir et l'absence de dynamique budgétaire de vos orientations. Qu'en est-il exactement ?

Cette réalité, je vous propose maintenant qu'elle vous soit exposée dans le détail par mes collègues qui prendront mon relais et aborderont les 3 points cités dans ma déclaration. »

Madame CHAYOT donne lecture d'une déclaration : « Vous communiquez mesdames et messieurs les élus de la majorité sur une soi-disant bonne fiscalité. La réalité est tout autre, car l'effort fiscal demandé à nos concitoyens est de 57% supérieur à l'effort fiscal constaté par des communes de même importance, selon les analyses publiées par le ministère de l'intérieur, qui corroborent les calculs que j'ai pu réaliser à partir de vos propres documents.

Autre réalité : vous n'avez rien prévu pour compenser la baisse programmée des aides de l'Etat (la D.G.F.) et son impact sur l'équilibre du budget. Rien n'apparaît non plus en terme de recettes nouvelles par un dynamisme économique sur la ville, et l'aide à la création d'emplois, par exemple, en soutenant les commerces ou l'implantation de PME TPE en relation avec le SAN.

Vous communiquez aussi sur une soi-disant baisse des taux d'imposition pour faire croire que l'impôt baisse. Oui, mais très insuffisamment, car vous ne rendez pas aux miramasséens ce que vous avez dit leur avoir courageusement emprunté pour réparer vos imprévoyances du début du mandat. L'honnêteté voudrait que tous les taux reviennent au niveau de 2001. C'était votre engagement de 2003. Vous ne le faites pas et vous refusez de revenir au niveau des abattements de 2001, qui conditionnent eux de manière très sensible la baisse de l'impôt payé par les ménages.

Vous avez en effet annoncé une baisse des taux de la taxe d'habitation de 0,17% par rapport à 2007 en nous précisant que vous êtes au-dessous du taux de 2002. Mais votre engagement n'est pas tenu pour la taxe foncière des propriétés bâties. En 2003, la réduction des abattements ajoutée à la hausse des taux avait majoré la taxe d'habitation de 40% pour une large majorité des familles. Au total, les hausses des taux du foncier bâti, payées par CLESUD, et par les propriétaires de Miramas, et du non bâti par les agriculteurs, avaient conduit avec le produit de la taxe d'habitation payé par tous les habitants, à prélever 3 millions d'euros sur les ménages.

Aujourd'hui, en ne révisant à la baisse que le taux de la taxe d'habitation et du non bâti, pour les contribuables, cela se traduira donc seulement par une baisse de 4€ par foyer ; car en baissant de 5% l'abattement pour charge de famille en 2003, vous avez imposé les plus bas salaires, puisque l'Etat ne prend pas en compte l'augmentation des taux et la réduction des abattements votées au conseil municipal. Cela se traduit donc par une baisse très significative du pouvoir d'achat des ménages de la ville, et par conséquent, un manque à gagner important pour nos commerces.

Enfin, vous avez indiqué durant le Débat d'Orientations Budgétaires que les impôts à Miramas étaient inférieurs à ceux des villes voisines. Cela est faux. La vérité est même l'inverse. Comme vous vous êtes plu de le rappeler, en effet, je travaille au ministère des finances.

J'ai calculé l'impôt qui serait réellement payé par toutes les villes du SAN.

Alors Monsieur CARLIN, concernant la taxe d'habitation :

- pour un couple ou une personne vivant seule, habitant sur Miramas, pour une maison d'environ 90 m², l'impôt sera de :

- 237 € à Fos
- 576 € à Cornillon
- 729 € à Port Saint Louis
- 733 € à Grans
- 901 € à Miramas

- pour un couple avec un enfant à charge, l'impôt sera de :

- 176 € à Fos
- 505 € à Cornillon
- 664 € à Grans
- 671 € à Port Saint Louis
- 723 € à Istres
- 824 € à Miramas

Alors comment peut-on être à la 8^{ème} place au niveau départemental puisque déjà 5 villes vous dépassent. »

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas d'accord avec l'analyse qui vient d'être faite.

Madame CHAYOT indique à Monsieur le Maire que s'il le souhaite, elle peut refaire les calculs.

Madame CHAYOT poursuit la lecture de sa déclaration :

« Concernant la taxe foncière, elle sera de :

- 467 € à Cornillon
- 619 € à Grans

- 718 € à Istres
- 733 € à Fos
- 687 € à Port Saint Louis
- 889 € à Miramas

On a quand même plus de 400 € de différence entre Cornillon et Miramas.

Monsieur DETOURNAY souhaitait nous comparer à d'autres villes du département lors du budget d'orientation. Les résultats ne sont pas meilleurs.

Les voici pour la seule taxe d'habitation pour un couple avec un enfant :

- 359 € à Vitrolles
- 558 € à Marignane
- 576 € à Aubagne
- 618 € à Port de Bouc
- 735 € à Arles
- 789 € à La Ciotat
- 801 € à Salon
- 824 € à Miramas

Tout cela montre que votre communication qui s'appuie sur la seule baisse des taux ignore d'autres éléments de calcul de l'impôt qui classent notre ville dans le rang le plus cher du département et très haut dessus de la moyenne nationale, puisque la moyenne nationale est à 17%.

Il convient maintenant d'étudier votre budget au travers de l'aide aux associations, ce que va faire Madame VIAL ».

Madame VIAL donne lecture d'une déclaration : « Défendre les associations, c'est défendre la cohésion sociale. Piliers de la vie démocratique et républicaine de nos territoires, elles doivent pouvoir vivre et croître. C'est de notre devoir d'élu de leur en donner les moyens. Hélas, à Miramas, qu'en est-il ?

Le comité syndical Ouest Provence du 14 décembre 2007 a adopté 4 délibérations arrêtant les concours financiers qu'il attribue aux associations du territoire au titre de ses compétences.

Pour la compétence Insertion et Cohésion Sociale, le total des subventions s'élève à 1 634 000 €. Les associations de Miramas se voient attribuer elles, 103 400 €, soit 6,32 % du total.

Pour la compétence Environnement, le total attribué est de 168 000 €. Miramas obtient 0 €.

Pour la compétence Culture, le total est de 469 350 €. Miramas obtient 0 €.

Pour la compétence Sport de Haut Niveau communautaire, le total attribué est de 1 713 000 €, auxquels il convient d'ajouter environ 880 000 € pour le FCIVN, qui seront votés prochainement, soit un total de 2 593 000 €. Les clubs de Miramas obtiennent 60 000 €, soit 2,31 % du total.

Ainsi sur un total de 4 864 350 €, les associations et clubs sportifs de Miramas totalisent 163 400 €, soit 3,35 % du total attribué, alors que Miramas représente ¼ de la population de l'intercommunalité.

Bien entendu, les subventions sont attribuées à des associations et non pas à la Commune, mais votre politique à l'égard des associations et des clubs de Miramas a découragé la plupart de nos bénévoles. En 2003, vous diminuez brutalement le montant des subventions communales de 15 %, alors qu'elles étaient déjà faibles. Cette mesure nullement nécessaire au redressement des comptes communaux a été catastrophique car les dirigeants du mouvement associatif qui sont aussi des entrepreneurs ont compris que vous n'étiez pas fiable, et en

conséquence ont réduit leur prise de risque. Au SAN Ouest Provence, tout le monde sait que vous et votre équipe ne défendez pas les dossiers de la Commune. De plus, vous avez anéanti l'encadrement de la Commune et les dirigeants associatifs ne peuvent plus trouver de véritable appui en mairie pour monter les dossiers et les porter au SAN Ouest Provence. Dès lors, ils renoncent à monter des dossiers et à les porter au SAN. Les clubs sportifs d'Istres et de Fos ont du SAN des concours financiers, qui créent un esprit d'aspiration de nos meilleurs sportifs au détriment de nos clubs. En cette année, vous n'avez rien fait contre ce déséquilibre. Le chantier de l'équité a été déserté. Malgré l'investissement toujours plus important des équipes dirigeantes de nos clubs, les résultats de ces clubs et de nos sportifs n'ont pas globalement progressé autant que nos voisins soutenus par des élus engagés et efficaces. Par ailleurs, nous sommes heureux de constater que la subvention à l'association Vivre Notre Temps a enfin été augmentée, et nous soulignons le fait qu'un travail important doit être accompli sur les critères d'attribution aux associations, en les considérant comme de véritables partenaires. Nous suggérons entre autre qu'à l'instar de la Charte Régionale de la Vie Associative, soient contractualisées à Miramas des chartes locales avec des associations qui le désirent, permettant une totale transparence et excluant de fait tout favoritisme. Ce dispositif permettra aux associations de programmer leur investissement sur le long terme. Miramas ne pourra susciter la venue de nouveaux talents dans nos clubs et associations, comme dirigeants ou comme pratiquants, si la politique que vous menez depuis 7 ans n'est pas profondément changée.

D'autres éléments doivent être passés au crible de l'analyse : il s'agit des services rendus à la population, des excédents budgétaires et choix d'investissement. Ce que va faire Madame GACHON. »

Madame GACHON signale qu'elle ne parle jamais quand une personne à la parole. Elle demande à avoir la même écoute.

Madame GACHON donne lecture d'une déclaration : « Avant toute analyse des services rendus à la population, il faut savoir :

- 1) qu'un grand nombre de ces services sont délégués à des entreprises privées ; restaurant collective, ramassage des ordures ménagères...
- 2) que des transferts de charge de personnel ont été effectués : service d'incendie et de sécurité au Conseil Général, service de la Petite Enfance au CCAS
- 3) que plusieurs services sont de compétence SAN : culture, transport, environnement
- 4) que nous subissons une grave pénurie de personnel d'encadrement, catégories A et B, notamment dans les filières administrative et technique

Quatre raisons qui peuvent générer une diminution de charges. Or, à la ligne 012, les charges de personnel sont de 19 480 509 €, ce qui représente 59,30 % des dépenses de fonctionnement. Elles représentaient 50,16 % en 2007, soit une augmentation de près de 10 % en 1 an. C'est une aberration. Cette augmentation ne concerne en rien le nécessaire renforcement de l'encadrement du personnel permettant la réorganisation des services et l'amélioration de la qualité des services rendus demandées à la fois par les employés et les habitants. Bien au contraire, votre manque de clairvoyance provoque une hémorragie de vos cadres supérieurs : 5 DGS en 5 ans, 3 DRH, 2 DGSA, 2 Directeurs des services scolaires, plusieurs chargés de mission du Contrat Ville, dont la dernière en date vient de cesser ses fonctions. Seuls les services Finances, Etat Civil et Sports, conservent un encadrement stable. Tout le reste valse comme un manège qui tourne à vide. Pourtant les employés sont là et travaillent, mais sans objectifs clairs, précis, efficaces. Des têtes sont constamment coupées, comme si un chef de service était soit livré à lui-même et sans contrôle, soit inexistant,

puisque toutes les directives émanent de la direction du cabinet du maire. C'est la grande parade de l'improvisation. Pourtant, il y a M.I.R., aux multiples missions, mais qui n'est qu'une vitrine qui dissimule un magasin vide. Pour preuve, le Miramas Info, numéro 70, page 7, je cite : « En cette période automnale, le violent mistral aidant, les feuilles de platane sont tombées ». Enfant du pays, comme Monsieur le Maire, j'avais remarqué que les feuilles ont cette fâcheuse tendance, en cette saison, à tomber. Mais comment faisait-on avant le M.I.R. ? On ne les ramassaient pas ? S'il existait à Miramas des services techniques correctement organisés et dirigés, le M.I.R. n'aurait pas besoin d'exister, malgré sa volonté et sa capacité. Cela montre à quel point le besoin impérieux de communiquer conduit parfois à la plus grande sottise.

Le Compte Administratif 2006 fait apparaître plus de 4 000 000 € d'excédent budgétaire et pourtant vous ne dépensez même pas 500 000 € pour l'assurance des employés de la ville la même année. Au budget 2008, aucun excédent budgétaire n'apparaît, pourtant en 2007, en section d'investissement, 1,8 millions devaient être utilisés pour l'achat des terrains du golf, et cette transaction ne s'étant pas faite, nous aurions dû les retrouver au BP 2008. Ou sont-ils ? Cela démontre la non-sincérité de ce budget, et en même temps que vous cumulez des excédents avec les impôts des miramasséens, sans les employer à leur bien être et à l'amélioration de leur condition de vie. Hélas, en effet, rien n'apparaît de bien significatif en terme d'enveloppe financière négociée avec le SAN, pour la rénovation par exemple de nombreuses infrastructures, comme les écoles et les gymnases que vous avez laissé se dégrader pendant que les autres communes du SAN ont su utiliser largement tous ces moyens qui pouvaient nous revenir. Exemple : alors que la rénovation du gymnase Concorde avait été votée, rien n'a été fait. Résultat : un match arrêté à cause de la défaillance de l'installation électrique vétuste. Vous n'avez même pas obtenu de la ville de FOS, qu'elle vous rembourse les 600 000 € que vous lui avez prêté en début de mandat, car vous n'aviez pas alors de projet pour utiliser cet argent. Un maire sans projet quelle désolation. La vision restrictive de ce budget et le manque de pugnacité au SAN laissent présager des jours sombres.

Monsieur GUILLON conclura l'analyse. »

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il va finir par force à oublier tout ce qui s'est dit. Il indique avoir beaucoup de choses à dire. Il se dit excessivement choqué des propos qui ont été tenus relatifs au personnel, mais également lorsqu'il entend qu'il ne fait rien. Il prend à témoin les miramasséens. Il fait remarquer que des projets, ils en ont eus et ils en ont.

Il précise qu'il ne reviendra pas sur les finances. Il s'adresse à Madame CHAYOT pour lui indiquer qu'elle travaille peut être au ministère des finances, mais qu'elle devra lui expliquer comment le Trésor Public, le 19 juillet 2007, a écrit à la Commune pour la féliciter et dire qu'ils étaient excellents.

Monsieur GUILLON répond que le Trésor Public n'a pas dit qu'ils étaient excellents, mais qu'il a indiqué qu'il n'y avait pas de déficit.

Pas de micro.

Monsieur le Maire ne veut pas entendre dire que Miramas n'a pas changé. Il prend à témoin les miramasséens.

Pas de micro.

Monsieur GUILLON donne lecture d'une déclaration : « En conclusion Monsieur le Maire au nom de mes collègues, je voudrais dire que préparer un budget ne se résume pas seulement

comme vous le faites, à aligner des chiffres dans les bonnes cases et les mettre en équilibre. Le service financier de la mairie s'est fait cela bien mieux que nous tous. Cela demande par contre de concevoir des choix politiques qui tiennent compte de l'évolution de la ville et des besoins particuliers de sa population, et de mettre en scène tout cela dans un exercice financier. Nous avons montré votre imprévoyance politique et financière. Nous la contestons aujourd'hui comme hier et nous proposerons aux miramasséens d'autres choix possibles. Mais d'ici là, sachez que l'effort fiscal demandé aux contribuables de la ville depuis 2003 est fort supérieur de 57% à la moyenne nationale, et insupportable pour une très grande majorité de nos concitoyens. Votre baisse politicienne de quelques points du taux de la taxe d'habitation ne leur fera pas oublier ce que vous leur avez pris pendant 4 ans. Je crois que je vous l'ai rappelé l'année passée et je vous ai fait la globalité de ce que vous leur avez pris. Il semble maintenant que l'augmentation des impôts n'était pas nécessaire, car la hausse des recettes du foncier bâti entraînée par CLESUD qui représente

7 000 000 €, soit environ 80 % du produit des 3 taxes ménages, et les nouvelles habitations, pourraient sans difficulté compenser vos excès de dépenses. Ils constatent aussi chaque jour, que ces hausses d'impôts n'ont pas servi à augmenter le nombre et la qualité des services rendus par la Commune. Les employés supportent mal l'instabilité, les contre-ordres, le manque de suivi et le déficit d'encadrement qui les exposent, hélas, comme bouc-émissaire de cette dégradation constatée. Alors après mars prochain, quelles que soient les équipes nouvelles, elles devront tenir compte à la fois de la nécessité de revenir à des taux d'abattement garants d'une plus grande justice sociale. Il faudra générer le dynamisme économique nécessaire pour un apport de recettes nouvelles. Il faudra améliorer la qualité des services communaux tout en assurant une maîtrise de leur coût par leur modernisation. Il faudra aussi rechercher dans le même temps, des subventions de fonctionnement et d'investissement, en négociant par exemple avec le Département, la Région, des contrats d'objectifs, pour pallier au retard pris dans la rénovation de nos infrastructures. C'est là que se trouve le véritable enjeu d'une gestion dynamique économe d'un budget, et certainement pas dans les fausses promesses, les approximations et les errements qui caractérisent vos propositions d'aujourd'hui.

Voilà pourquoi, Monsieur GERON, Madame CHAYOT, Madame VIAL, Madame GACHON, et moi-même, voteront contre ce budget qui de toute évidence n'est pas sincère, et nous ne manquerons pas comme vous pouvez l'imaginer d'argumenter pour expliquer ce choix à la population. »

Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur GUILLON. Il lui fait remarquer que ses propos le laissent pantois. Il revient un instant sur le personnel. Il indique être scandalisé que l'on veuille mettre à mal le M.I.R. ou le M.I.R. Ecoles qui n'ont rien à voir avec les gens du CTM. Il ajoute que la population de Miramas a félicité la Commune pour la mise en place de cette structure.

Monsieur le Maire ne veut pas entendre qu'ils n'ont pas de projets. Il invite les élus à regarder des films ou des photos de Miramas d'il y a quelques années pour se rendre compte du changement. Il ajoute qu'il a des idées, et qu'il en a autant que l'opposition sinon plus.

Monsieur LURINE s'adresse à Madame VIAL. Il fait remarquer qu'il y a un secteur qu'il pense maîtriser pour être présent et le suivre parfaitement au niveau de la Commune et de l'intercommunalité. Il souhaite donner des explications et demande à Madame VIAL d'être attentive à ses propos. Il rappelle qu'en 2001, il n'y avait pas la compétence du Sport Communautaire à Miramas, et qu'elle a été prise à ce moment là. Il ajoute qu'il a été nécessaire de mettre de nouveaux critères pour gérer le sport de haut niveau, aujourd'hui sport communautaire, afin d'éviter que les subventions ne soient distribuées n'importe comment. Il

indique qu'à ce titre là, a été pris en compte essentiellement les clubs sportifs professionnels de l'intercommunalité.

Il rappelle que le SAN a reversé dans la dotation à la Commune de Miramas, l'intégralité des subventions allouées aux associations sportives qui sortaient de cette compétence, après la mise en place de ces nouveaux critères. Ces sommes (environ 40 000 €) ont été intégrées à la subvention de fonctionnement mairie de ces mêmes associations. Il précise qu'ils ont fait ce qu'ils ont cru bon de faire pour ces associations.

Il entend que Madame VIAL annonce aujourd'hui 60 000 €. Il indique que cette somme correspond à une association de compétence sport communautaire qui est le Tennis de Table. Il rappelle que cette association avait à l'origine une subvention de 20 000 € qui est aujourd'hui de 50 000 €. Il ajoute qu'il a été nécessaire d'étudier le dossier et de le défendre.

Il ajoute qu'en ce qui concerne le club de Hand Ball qui a perdu sa compétence, ce n'est pas faute d'avoir travaillé sur ce dossier avec son président. Il reconnaît que ce club est sorti de la compétence, mais qu'il a pu conserver une subvention de 10 000 €. Il indique attendre que le Tennis de Table de Miramas accède à la PRO A, et que les filles au Hand Ball accèdent en Nationale afin de pouvoir prétendre obtenir des subventions supplémentaires.

Il intervient par la suite sur les subventions locales. Il dresse un rapide état des lieux :

- enveloppe en 2000 : 230 000 €
- enveloppe en 2001 : environ 330 000 € (tout confondu subventions exceptionnelles et récompenses)
- aujourd'hui : environ 400 000 €.

Monsieur LURINE évoque le problème des installations soulevé par Madame GACHON. Il reconnaît qu'il y avait une remise à niveau à faire, et que cela se programme de longue date. Il intervient sur le Concorde. Il rappelle que la priorité a été donnée à un complexe sportif neuf, Saint Suspy, et que toutes les autres installations sportives ont été remises à état. Il rappelle que ces installations sont de compétence SAN-Commune. Il fait remarquer également que la Commune a su aller chercher des finances sur une structure intercommunale : le centre équestre, Mas de Combe à Miramas. Il ne rappelle pas les investissements importants SAN-SAN, qu'ils ont su aller chercher pour réhabiliter cette installation. Il annonce que de nouveaux travaux vont commencer au mois de janvier. Il précise qu'il ne peut pas laisser dire que les élus ne travaillent pas sur le SAN. Il ajoute qu'ils font ce qu'ils ont à faire.

Madame VIAL répond à Monsieur LURINE qu'elle l'a bien entendu. Elle indique ne pas comprendre pourquoi Istres Ouest Provence Hand Ball a 575 000 € de subvention et le club de Miramas a 10 000 €.

Monsieur LURINE répond qu'il y a des critères pour le Sport Communautaire. Il invite Madame VIAL à se rapprocher d'une personne de son groupe afin de se faire expliquer cela, et propose également à Madame VIAL de lui expliquer le fonctionnement après la séance. Il espère que l'ensemble de l'assistance a compris ses propos. Il précise que Istres Ouest Provence Hand Ball a 575 000 € de subvention, mais que ce club joue en D1, c'est à dire au plus haut niveau.

Monsieur GERON fait remarquer que Monsieur LURINE a totalement raison dans l'énoncé des chiffres. Il constate que Monsieur LURINE donne l'état de la dotation au titre du haut niveau versé à Miramas, et qu'il ne conteste pas le montant énoncé par Madame VIAL, ni même le montant total. Il indique qu'en ce qui concerne le pourcentage énoncé par Madame VIAL, contrairement à Monsieur le Maire, Monsieur LURINE ne dit pas que les chiffres sont

faux. Il rappelle que Monsieur le Maire a indiqué que Monsieur LURINE les contesterait. Il fait remarquer que Monsieur LURINE ne conteste pas les chiffres, ce qu'il conteste, et que Monsieur GERON indique vouloir entendre, c'est que Madame VIAL fait remarquer qu'il n'y a pas un effort assez soutenu des élus. Il ajoute que cela se discute.

Monsieur GERON rappelle qu'ils ont refusé de voter la délibération qui établit les critères du subventionnement du haut niveau qui a pénalisé Miramas, alors que Monsieur le Maire a voté cette délibération au Comité Syndical du SAN et en Conseil Municipal.

Monsieur LURINE répond à Monsieur GERON qu'il lui donnera aussi des explications hors séance, et qu'il n'est pas d'accord.

Monsieur GERON estime que si les critères étaient différents, la répartition serait différente.

Monsieur LURINE répond que l'on ne peut comparer le Hand Ball de D1 Istres avec la Pré-Nationale Féminine Miramas qui n'est plus dans la compétence. Il demande à ce que les élus retiennent la somme de 10 000 € qui a été conservée au SAN grâce aux élus de Miramas.

Madame PICARD indique qu'elle ne supporte pas d'entendre Madame VIAL dire que les élus ne s'investissent pas au SAN. Elle précise que les élus sont présents au SAN pour aller chercher des subventions. Elle rappelle que l'année dernière et cette année encore, elle a réussi à obtenir 50 000 € par année pour le projet « Miramas en Scène ».

Madame PICARD signale qu'en ce qui concerne les subventions municipales, il a été alloué en 2007 :

- en subvention ordinaire : 891 080 €
 - en subvention exceptionnelle : 55 699,05 €
- soit un cumul de 946 779,05 €.

Madame PICARD signale qu'elle ne veut plus entendre dire que les élus ne vont pas au SAN et qu'ils ne se battent pas.

Madame BONNEL précise qu'elle n'en rajoutera pas beaucoup, car elle estime que tout a été dit. Elle considère que faire un budget alors que le Compte Administratif n'a pas été voté est très difficile. Elle pense qu'en ne prenant pas les excédents en compte, automatiquement il y a des recettes en moins et les dépenses sont minorées. Elle précise que pour son groupe, il s'agit d'un budget de l'arrondi, d'un budget électoral qui ne peut pas être sincère. Elle indique ne pas remettre en cause le travail des élus et regrette que l'on s'arc-boute sur le passé en parlant de l'élue aux finances. Elle ajoute que selon elle, il n'y a qu'un responsable dans une gestion communale qui est le Maire. Elle considère qu'il ne faut pas revenir sur le passé, que cela n'est pas une bonne chose.

Monsieur le Maire fait remarquer que Madame BONNEL veut dire que les élus ne servent à rien.

Madame BONNEL répond qu'elle n'a pas dit cela.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il comprend cela.

Madame BONNEL précise qu'elle a dit que les élus travaillent sous la responsabilité du maire qui est le maître d'œuvre.

Monsieur le Maire répond que cela est exact, mais qu'il convient de présenter des choses correctes au Maire.

Madame BONNEL fait remarquer que c'est le Maire qui valide.

Monsieur le Maire répond que si cette polémique continue, il va arrêter la discussion.

Madame BONNEL considère que dans cette assemblée de 33 personnes, il y a des gens très responsables de leurs actes et que la raison devrait l'emporter.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas l'impression que Madame BONNEL ait dit cela tout à l'heure.

Madame BONNEL répond qu'elle a confiance en la responsabilité des élus.

Monsieur le Maire précise que lui également.

Madame BONNEL se dit persuadée qu'il est impossible de voter un budget tel qu'il est présenté. Elle ajoute qu'il n'est pas sincère.

Monsieur le Maire répond que la loi permet qu'il soit voté.

Madame BONNEL estime que les démonstrations n'ont pas été probantes ; c'est la raison pour laquelle son groupe votera contre ce budget.

Monsieur BAUDOUX indique qu'il ne reviendra pas sur la question du Hand Ball, mais il sait pertinent et sûrement les efforts faits par l'élu aux sports, au niveau du SAN pour aider Miramas.

Il précise qu'il va se contenter de pointer quelques éléments du budget qui l'ont interpellé. Il note que les informations données tentent d'amener un peu de clarté sur des éléments budgétaires contenus dans les documents remis. Il s'excuse d'avance car ses remarques ont été faites et travaillées sur la base de ces seuls documents.

Monsieur BAUDOUX donne lecture de sa déclaration, remise au secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent voter le budget chapitre par chapitre ou globalement.

Monsieur THORRAND répond qu'il est d'accord pour le voter globalement.

Il demande à Monsieur le Maire de ne pas replonger dans une habitude qui n'était pas convenable, selon laquelle lorsqu'il s'abstenait ou votait contre le budget, Monsieur le Maire s'empressait d'écrire à l'ensemble des associations pour leur signifier que Monsieur THORRAND n'avait pas voté les subventions aux associations. Il rappelle qu'il a donné des explications sur son vote contre. Il précise que ce n'est pas sur le contenu, mais qu'il vote contre par rapport à la structure qui est inquiétante pour l'avenir. En ce qui concerne les subventions aux associations, il indique être d'accord sur leur versement.

Monsieur le Maire répond qu'il en sera tenu compte.

Monsieur le Maire passe au vote de cette délibération et demande aux élus de lever le doigt.

Un vote à mains levées est demandé.

Monsieur le Maire demande le nom des élus qui s'abstiennent. Il comptabilise 8 abstentions.

Pas de micro.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas la première fois que l'opposition a voté avec lui. Il rappelle que 3 élus de l'opposition ont voté avec la majorité lors de la modification de la décision institutive du SAN.

Pas de micro.

Monsieur THORRAND demande un vote à mains levées et également que les votes soient inscrits nominativement sur le procès-verbal de la séance.

Monsieur le Maire est d'accord avec cette demande.

Monsieur le Maire procède au vote du Budget Primitif 2008 chapitre par chapitre à l'intérieur de chacune des deux sections.

Le vote se traduit ainsi :

En fonctionnement :

Dépenses :

Vote identique pour l'ensemble des chapitres :

POUR : 14 (Groupe Majoritaire (CARLIN P, DETOURNAY JC, DELPIERRE F, HUFFMAN G, BARBAGLI Y, COLIN P, LURINE M, LEY P, SANCHIS J-L, MUNOZ N, BENYEKHFLEF F, ROUBY E, JANUEL M, GIRARD B)

CONTRE : 12 (3 Groupe La Gauche Plurielle et Citoyenne (THORRAND G, FRERI M, PEDINIELLI D) + 3 Groupe Le Cœur de Miramas C'est Vous (GERON G, GUILLON J, GACHON A-M) + 4 Groupe Majoritaire(BONNEL F, NICOLAS M, PALESTRI M, LEVY M) + 2 Groupe La Gauche Autrement (CHAYOT AM, VIAL MP))

ABSTENTIONS : 8 (7 Groupe Majoritaire (LOPEZ Y, GUERCIA JM, BERNARD M, PICARD E, MARTIN M, FARLIN E, CERANI S) + 1 Groupe La Gauche Autrement (BAUDOUX J))

Recettes :

Vote identique pour l'ensemble des chapitres :

POUR : 14 (Groupe Majoritaire (CARLIN P, DETOURNAY JC, DELPIERRE F, HUFFMAN G, BARBAGLI Y, COLIN P, LURINE M, LEY P, SANCHIS J-L, MUNOZ N, BENYEKHFLEF F, ROUBY E, JANUEL M, GIRARD B)

CONTRE : 12 (3 Groupe La Gauche Plurielle et Citoyenne (THORRAND G, FRERI M, PEDINIELLI D) + 3 Groupe Le Cœur de Miramas C'est Vous (GERON G, GUILLON J, GACHON A-M) + 4 Groupe Majoritaire(BONNEL F, NICOLAS M, PALESTRI M, LEVY M) + 2 Groupe La Gauche Autrement (CHAYOT AM, VIAL MP))

ABSTENTIONS : 8 (7 Groupe Majoritaire (LOPEZ Y, GUERCIA JM, BERNARD M, PICARD E, MARTIN M, FARLIN E, CERANI S) + 1 Groupe La Gauche Autrement (BAUDOUX J))

En investissement :

Dépenses :

Vote identique pour l'ensemble des chapitres :

POUR : 14 (Groupe Majoritaire (CARLIN P, DETOURNAY JC, DELPIERRE F, HUFFMAN G, BARBAGLI Y, COLIN P, LURINE M, LEY P, SANCHIS J-L, MUNOZ N, BENYEKHFLEF F, ROUBY E, JANUEL M, GIRARD B)

CONTRE : 12 (3 Groupe La Gauche Plurielle et Citoyenne (THORRAND G, FRERI M, PEDINIELLI D) + 3 Groupe Le Cœur de Miramas C'est Vous (GERON G, GUILLON J, GACHON A-M) + 4 Groupe Majoritaire(BONNEL F, NICOLAS M, PALESTRI M, LEVY M) + 2 Groupe La Gauche Autrement (CHAYOT AM, VIAL MP))

ABSTENTIONS : 8 (7 Groupe Majoritaire (LOPEZ Y, GUERCIA JM, BERNARD M, PICARD E, MARTIN M, FARLIN E, CERANI S) + 1 Groupe La Gauche Autrement (BAUDOUX J))

Recettes :

Vote identique pour l'ensemble des chapitres :

POUR : 14 (Groupe Majoritaire (CARLIN P, DETOURNAY JC, DELPIERRE F, HUFFMAN G, BARBAGLI Y, COLIN P, LURINE M, LEY P, SANCHIS J-L, MUNOZ N, BENYEKHFLEF F, ROUBY E, JANUEL M, GIRARD B)

CONTRE : 12 (3 Groupe La Gauche Plurielle et Citoyenne (THORRAND G, FRERI M, PEDINIELLI D) + 3 Groupe Le Cœur de Miramas C'est Vous (GERON G, GUILLON J, GACHON A-M) + 4 Groupe Majoritaire(BONNEL F, NICOLAS M, PALESTRI M, LEVY M) + 2 Groupe La Gauche Autrement (CHAYOT AM, VIAL MP))

ABSTENTIONS : 8 (7 Groupe Majoritaire (LOPEZ Y, GUERCIA JM, BERNARD M, PICARD E, MARTIN M, FARLIN E, CERANI S) + 1 Groupe La Gauche Autrement (BAUDOUX J))

2 – Taux d'imposition pour l'exercice 2008.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son approbation sur les taux retenus :

Nature de la taxe	Taux 2007	Coefficient de Variation	Taux 2008
Taxe d'habitation	22.92	0,992600	22.75
Foncier bâti	31.89	1,000 000	31.89
Foncier non bâti	51.24	0,992600	50.86

VOTE :

POUR : 21 Groupe Majoritaire

CONTRE : 12 (4 Groupe Majoritaire + 3 Groupe Le Cœur de Miramas c'est Vous + 3 Groupe La Gauche Plurielle et Citoyenne + 2 Groupe La Gauche Autrement)

ABSTENTION : 1 Groupe La Gauche Autrement

3 – Subventions accordées aux Associations et Etablissement Public Local.

Madame PICARD donne lecture de la note de synthèse.

Madame BONNEL note qu'il y a une petite baisse significative au niveau de l'attribution des subventions aux associations de 50 000 €. Elle précise que l'enveloppe 2007 était de 1 000 000 €, et que cette année, elle s'élève à 950 000 €, ce qui représente, sans la subvention au CCAS, une baisse de moins 7,22 %. Elle fait remarquer qu'en ce qui concerne les associations sportives, le budget a été pratiquement reconduit à l'identique, ce qui pourrait signifier qu'il a été fait dans l'urgence et un peu à la va vite sans tenir compte des contraintes de certains clubs et sans tenir compte des effectifs qui ont augmenté dans certains clubs. Elle demande si le collège Carraire existe toujours.

Monsieur GUERCIA répond que le Collège Carraire a écrit à la Commune afin de l'informer de son intention de ne pas déposer de demande de subvention.

Madame BONNEL précise qu'elle ne parle pas de l'association sportive.

Monsieur GUERCIA précise qu'il est question du Foyer Socio Educatif.

Madame BONNEL se fait à nouveau confirmer que le Foyer Socio Educatif n'a pas fait de demande.

Monsieur GUERCIA confirme que le Foyer Socio Educatif du Collège Carraire n'a pas fait de demande.

Madame BONNEL constate également qu'il y a une forte augmentation pour une association de retraités, Vivre Notre Temps. Elle s'en réjouit. Elle indique ne pas savoir si cette augmentation a pour but de faire un clin d'œil à Monsieur THORRAND ou si Monsieur le Maire et Monsieur DETOURNAY entendent devenir adhérents de cette association.

Monsieur le Maire répond pourquoi pas.

Madame BONNEL se félicite de cette augmentation. Elle estime que cette association travaille très bien. Elle indique regretter que cette augmentation ne soit pas intervenue plutôt. Elle intervient également sur le COS. Elle constate qu'entre l'attribution de la subvention allouée à cette association en 2001, et celle attribuée aujourd'hui, il y a une baisse d'environ 26 000 €. Elle fait remarquer que les nouvelles embauches entraînent de nouvelles adhésions, ce qui signifie de nouvelles familles, des enfants donc des frais supplémentaires. Elle trouve qu'il est regrettable de ne pas avoir augmenté cette subvention qui concerne le personnel communal, auquel Monsieur le Maire est très attaché.

Elle demande également pourquoi pour le Club Haltérophilie, la subvention a été diminuée de 600 €.

Monsieur LURINE répond qu'en 2008 ce club n'a pas déposé de dossier concernant une manifestation spéciale ; en conséquence la subvention proposée correspond au montant antérieur.

Madame BONNEL demande à Monsieur LURINE si en 2007, le montant de la subvention exceptionnelle a été intégré avec la subvention de fonctionnement.

Monsieur LURINE répond par l'affirmative et indique qu'il a été fait de même pour les Crocs Fidèles, le Cyclisme et les Boules.

Madame BONNEL souhaite intervenir sur la situation du football à Miramas. Elle rappelle que le football a été pendant longtemps la vitrine du sport miramasséen. Elle se félicite que les deux clubs de football pratiquent une politique de jeunes.

Elle indique concevoir que l'USM ait vu sa subvention diminuer de 5 000 € ; toutefois elle précise ne pas être d'accord en terme d'équité. Elle fait remarquer que le Football Club est le seul club actuellement qui présente une équipe senior. Elle signale que ces équipes là ont un coût très important : frais d'engagement, frais d'arbitrage, frais d'éducateurs, frais de cartons, frais de déplacements... Elle tient à faire remarquer que le Football Club est la seule équipe qui présente une équipe senior et une équipe de vétéran. Elle indique regretter que le FC ne puisse intégrer, du fait de son budget, une équipe réserve, alors que ce club a les moyens de le faire. Elle signale que ce club a eu également à faire face aux frais de retour de certains joueurs de l'USM. Elle rappelle que l'USM a été pénalisée pendant 2 ans et n'a plus le droit de jouer avec les équipes premières. Elle signale que ces mutations de l'USM vers le FC ont engendré 1 700 € de frais. Elle s'interroge sur l'équilibre. Elle se demande comment le FC qui a doublé ses effectifs, qui a une équipe senior, qui a une équipe vétéran, qui souhaite engager une équipe réserve, va fonctionner avec 7 000 €. Elle craint que dans très peu de temps, les dirigeants qui sont des bénévoles, les parents qui sont assidus ne se découragent et que ce club ne mette la clé sous la porte. Elle estime que cela serait regrettable et voudrait dire que l'on raye le football à Miramas. Elle ne pense pas qu'ici personne n'ait envie de cela. Elle indique reconnaître que les équipes de jeunes reviennent moins cher, qu'il n'y a pas de frais d'arbitrage. Elle précise qu'elle ne conteste pas la subvention à l'USM puisqu'elle est favorable aux fondations et aux équipes de jeunes.

Elle demande que les 5 000 € qui ont été retirés à l'USM, et qui s'explique, soient versés au Football Club, afin que ce dernier puisse fonctionner normalement. Elle demande également que soit attribuée une petite dotation supplémentaire prise sur les 50 000 € de subventions attribuées en moins aux associations en général. Elle demande instamment, du fait qu'il a été fait 50 000 € d'économies, du fait qu'il y a de l'argent, que soit revue à juste raison la subvention du Football Club. Elle ajoute que sinon ce club court à la catastrophe.

Monsieur LURINE indique concevoir que Madame BONNEL prenne position pour le Football Club. Il indique que c'est tout à fait à son honneur. Il reconnaît qu'il y a beaucoup moins de griefs aujourd'hui envers l'USM qu'il y en avait par ailleurs. Il reconnaît par ailleurs qu'il y a eu un réajustement avec une baisse de 5 000 €. Il rappelle qu'il y a eu une diminution de 13 000 € l'année passée ce qui était justifiable

Madame BONNEL répond qu'elle ne souhaite pas comparer avec l'USM.

Monsieur LURINE fait remarquer qu'il défend tous les sportifs de Miramas de la même manière. Il précise que l'USM représente 270 licenciés ; il s'agit de 14 équipes, des moins de 18 ans, des moins de 15 ans, des moins de 13 ans en pré-excellence qui sont en haut de tableau.

Il rappelle en ce qui concerne le FC, qu'un effort avait été fait en 2007 avec le vote d'une subvention de 5 000 €, et un réajustement de 4 000 €, et que ce club avait obtenu en 2006 une subvention initiale de fonctionnement de 7 000 €. Il indique que dans la demande 2008, compte tenu de l'effectif, au compte de résultat 2007 apparaît un excédent de 3 900 €. Il reconnaît que les dossiers de demande de subvention ont été remis en avance cette année. Il indique être reparti sur la subvention de fonctionnement de 7 000 €. Il ajoute que cela l'étonnerait que ce club soit dans le rouge, vu qu'il y a une équipe senior de promotion de 1ère division qui engage peu de frais, si ce n'est des frais d'arbitrage, et l'équipe vétéran qui est celle de l'USM. Il ajoute qu'au-delà, il y a 4 équipes, les baby-jeunes, les débutants, les

poussins et les benjamins, ce qui fait un total de 6 équipes. Il estime qu'une subvention de 7 000 € devrait suffire.

Il signale que d'éventuelles subventions d'aide pourront être étudiées en cours d'année 2008, comme cela a été fait par ailleurs.

Il se dit prêt à recevoir le Président de l'Association FC.

Madame BONNEL entend ce que Monsieur LURINE vient d'exposer, elle qu'il parle d'une équipe de benjamins.

Monsieur LURINE répond que cela fait 66 licenciés compétiteurs sur le FC soit 6 équipes.

Madame BONNEL indique qu'il y a 24 benjamins, 24 poussins, 8 débutants et 9 pré-débutants.

Monsieur LURINE répète que cela fait 6 équipes.

Madame BONNEL indique que les équipes de jeunes ne coûtent pas le plus cher.

Monsieur LURINE fait remarquer qu'il y a une équipe de promotion de 1^{ère} division, que se sont des seniors qui peuvent faire l'effort de se déplacer avec leur véhicule. Il indique l'avoir fait en son temps.

Il estime que s'il faut rémunérer des joueurs de 1^{ère} division, cela est grave.

Madame BONNEL fait remarquer qu'elle n'a jamais parlé de rémunération de joueurs.

Monsieur LURINE précise que la discussion porte sur les frais d'équipes seniors, d'une équipe de promotion 1^{ère} division et d'une équipe vétérans.

Madame BONNEL considère que cela a un coût. Elle cite les déplacements, les engagements, les frais d'arbitrage, les mutations.

Monsieur LURINE répond qu'il a étudié tout cela. Il fait remarquer que par rapport aux années précédentes, le FC a diminué son effectif de compétiteurs.

Madame BONNEL demande à avoir l'assurance que la subvention du FC sera revue. Elle précise être d'accord sur toutes les autres associations, mais pas sur cette dernière.

Elle annonce qu'elle s'abstiendra si elle n'a pas l'engagement formel qu'il y aura un réajustement correct et honnête qui permette à ce club de fonctionner. Elle indique qu'elle s'en excusera auprès des autres associations.

Monsieur GERON indique qu'il soutient Madame BONNEL dans la démarche qui est la sienne afin que soit réétudiée la subvention accordée à ce club. Il considère que ce problème ne devrait pas être débattu en séance du Conseil Municipal. Il indique avoir entendu Monsieur LURINE dire qu'il n'y avait pas d'opposition à remettre l'ouvrage sur le métier et de revoir, y compris dans un avenir très proche, ce qui pourrait être fait.

Il pense qu'un Conseil Municipal se tiendra dans peu de temps, précédé d'une commission municipale préparatoire. Il propose que dans le cadre de cette commission, le sujet soit abordé.

Monsieur GERON rappelle que dès la 1^{ère} année du mandat de Monsieur le Maire, a été faite une coupe importante dans le montant de la subvention attribuée à Vivre Notre Temps. Il

rappelle également avoir fait une intervention et écrit à cette association. Il précise que Monsieur le Maire n'a jamais entendu leur intervention. Il apprécie l'augmentation de la subvention à cette association.

Il souhaite expliquer au Conseil Municipal dans quelles conditions s'est produite cette augmentation. Il rappelle qu'une commission préparatoire a eu lieu en amont de ce conseil, et que la proposition concernant Vivre Notre Temps était différente de celle présentée en séance. Il indique que Georges THORRAND a une nouvelle fois abordé la question relative au montant de cette subvention et qu'il a été entendu. Monsieur GERON précise qu'il ne comprend pas la procédure et les critères qui ont prévalu pour ajouter une somme à la fois conséquente et insuffisante à la subvention de cette association. Il ajoute que c'est un peu le fait du prince. Il estime nécessaire qu'en dehors des séances du Conseil Municipal, il soit possible de discuter, y compris avec les représentants des associations, de la manière dont l'enveloppe municipale relative aux subventions aux associations est répartie.

Il rappelle avoir déjà fait des propositions à ce sujet, et cela depuis 6 ans. Il les réitère aujourd'hui.

Monsieur GERON rappelle que l'année dernière, à l'occasion du vote des subventions, il avait été interpellé par l'augmentation attribuée au Tennis de Table. Il indique ne pas avoir compris cette augmentation, d'autant que pour argumenter ses propos, il s'était référé à un tableau comparatif des différentes divisions, notamment entre le Hand Ball et le Tennis de Table. Il annonce aujourd'hui que sa comparaison était erronée.

Il indique que le Tennis de Table s'en est étonné, que ce club lui a écrit, et qu'il a pris l'engagement de rectifier ses propos erronés tenus l'an dernier, sur la comparaison qu'il a faite entre la division du Hand Ball et la division de la meilleure équipe du Tennis de Table.

Monsieur le Maire en prend acte.

Monsieur LURINE reconnaît qu'il est très bien de la part de Monsieur GERON de tenir ces propos, mais fait remarquer qu'il n'était pas le seul à les tenir.

Monsieur le Maire estime que Monsieur LURINE travaille d'une manière remarquable sur le dossier des associations sportives et sur le sport en général. Il indique qu'il le soutiendra totalement dans les décisions qui sont prises à tous les niveaux. Il le félicite car il considère qu'il travaille très bien, aussi bien sur la Commune que sur le SAN.

Monsieur THORRAND souhaite revenir sur la subvention accordée à Vivre Notre Temps. Il fait remarquer que c'est une association importante sur la Commune qui compte plus de 400 adhérents. Il indique s'être étonné en commission municipale, que cette association n'obtienne que 1 000 € de subvention, alors que d'autres associations de retraités comme l'Amicale des Retraités du Personnel Communal obtient 6 480 € ou l'A.R.M. obtient 5 831 €, plus une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'organisation de son 30^{ème} anniversaire, plus le loyer, plus le chauffage, plus le téléphone. Il insiste sur le fait que ces associations sont aidées de manière significative par la Ville. Il précise qu'il s'en réjouit et qu'il n'a aucun grief à l'encontre de ces associations. Il rappelle qu'il a lui-même créé l'A.R.M. car il souhaitait que les retraités participent à l'animation les concernant et qu'il n'y ait pas une sorte d'assistance de la municipalité. Il a demandé en commission à ce que Vivre Notre Temps soit traité de la même manière. Il indique que la discussion a débouché sur une sorte de compromis et que tous les élus membres de la commission étaient d'accord sur une proposition de 3 000 €. Il fait remarquer que 3 000€ représentaient encore 2 fois moins que la subvention attribuée aux autres associations. Il s'aperçoit qu'aujourd'hui la subvention arrive

péniblement à 2 000 €. Il ajoute que cela représente le double de ce qui était initialement prévu et que c'est le montant accordé à l'Ecole du Chat. Il précise qu'il n'a rien contre les chats, mais que Vivre Notre Temps représente 400 retraités. Il trouve mesquin qu'après qu'une commission à l'unanimité de ses membres se soit prononcée sur un montant, on rogne encore sur celui-ci. Il estime qu'il convient d'avoir plus de hauteur et plus de recul sur ces questions.

Monsieur PEDINIELLI intervient sur la situation d'associations sportives qui se trouvent dans les quartiers Nord et qui sont entrain de mourir. Il donne l'exemple de l'Etoile Sportive. Il estime que ces quartiers nécessitent un peu plus d'attention et qu'en ce qui concerne les associations il faut pouvoir à un moment donné les aider notamment au montage de dossier. Il considère que le sport dans ces quartiers est un moyen de créer les conditions d'une vie sociale meilleure. Il souhaiterait que ce club soit aidé et voir comment il est possible de le relancer.

Monsieur LURINE indique qu'il est d'accord avec Monsieur PEDINIELLI concernant l'Etoile Sportive, et qu'il souhaiterait que ce club redémarre. Il demande comment attribuer une subvention à une association qui n'existe plus et qui n'a pas déposé de dossier. Il se demande si ce club n'a pas d'autres problèmes comme celui du montage d'une équipe. Il invite les dirigeants à contacter la mairie s'ils ont réellement un problème. Il fait remarquer qu'il bénéficiait de créneaux jusqu'à présent et qu'il sera possible d'en dégager des nouveaux. Il ajoute que la Commune ne maîtrise pas le destin d'une association, mais que s'il désire redémarrer la ville l'aidera.

Monsieur le Maire répond que tout le monde est d'accord pour reconnaître que dans les quartiers de la Maille 2 et 3, il faut tout faire afin que ces liens sociaux et ces clubs sportifs se créent. Il indique qu'ils sont présents pour les aider, mais encore faut-il que ces clubs viennent.

Monsieur le Maire revient à la subvention de Vivre Notre Temps et reconnaît qu'il n'a pas été donné son dû à la demande de Georges THORRAND.

Monsieur THORRAND signale qu'il était présent à la commission municipale en tant qu' élu.

Monsieur le Maire fait remarquer que la subvention a été doublée et qu'il y a une augmentation progressive. Il indique qu'il a été tenu compte pour cette association du fait qu'elle arrive à obtenir des subventions du Conseil Général et du Conseil Régional.

Il signale qu'en début de mandat, les élus dans leur ensemble ont décidé des critères sur lesquels il fallait se baser pour attribuer les subventions. Il annonce qu'aujourd'hui, il est nécessaire de revoir de manière plus équitable ces critères, de les écrire et de s'y tenir. Il ajoute que c'est aux élus à le faire et que se sont les élus de l'époque qui l'avaient fait.

Monsieur GUILLON rappelle que Monsieur DETOURNAY en commission municipale a proposé une subvention de 3 000 € pour Vivre Notre Temps.

Monsieur le Maire répond que Monsieur DETOURNAY a le droit de s'exprimer. Il intervient ensuite sur le C.O.S. Il reconnaît que la subvention de cette association n'a pas été augmentée, mais il annonce qu'en parallèle la Commune va prendre à sa charge au 1^{er} mars 2008, au titre de l'action sociale, les départs à la retraite et les médaillés militaires ; qu'ainsi la subvention attribuée au C.O.S. sera d'autant plus importante.

Il rappelle que la loi attribue aux collectivités territoriales l'action sociale ; cela donne la possibilité à la Commune de prendre des prestations sociales exercées à ce jour par le C.O.S. Il indique que d'autres transformations au niveau du C.O.S. pourront intervenir. Il insiste sur le fait que la Commune va aider cette association, mais que lorsqu'une subvention lui est donnée, il faut qu'elle s'y tienne et que les décisions prises par les dirigeants du C.O.S. soient responsables. Il ajoute que les responsables doivent savoir exactement ce qu'ils font et que lorsqu'ils ont fait un choix cela est leur décision.

Madame BONNEL répond qu'elle est d'accord avec Monsieur le Maire, mais que l'augmentation des effectifs du C.O.S. est preuve que cette association satisfait beaucoup de personnes. Elle ajoute que cela démontre que l'équipe qui évolue au sein de cette association fait son travail.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais dit qu'elle ne faisait pas son travail.

Madame BONNEL comprend que Monsieur le Maire ne mette pas en cause les agents. Elle précise qu'elle ne met pas en cause l'équipe dirigeante du C.O.S. qui fait parfaitement son travail. Elle a pour preuve la satisfaction des gens.

Monsieur le Maire précise qu'il y a de plus en plus d'agents et que cela lui a été reproché.

Madame BONNEL indique qu'elle s'abstiendra.

Madame COLIN et Messieurs LURINE, DETOURNAY et BAUDOIX ne prennent pas part au vote en tant que présidents et membre du bureau d'associations.

VOTE :

POUR : 26 (18 Groupe Majoritaire + 3 Groupe Gauche Plurielle et Citoyenne + 3 Groupe Le

Cœur de Miramas c'est Vous + 2 Groupe La Gauche Autrement)

ABSTENTIONS : 4 (Groupe Majoritaire)

4 – Décision Modificative n°4 – Réajustement de crédits.

Monsieur le Maire donne lecture de la note de synthèse et propose au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n°4.

Monsieur THORRAND indique que cette question est l'illustration de ce qui a été dit ultérieurement.

Monsieur le Maire répond par la négative et indique que cette augmentation est due notamment à des charges non prévues, comme les contributions rétroactives ou les reclassements indiciaires.

Pas de micro.

Monsieur THORRAND fait remarquer qu'en 2 séances, le chapitre 012 a été abondé, et que le poids du personnel prend de plus en plus d'importance. Il estime que le budget est déstructuré.

Monsieur le Maire précise que cette délibération est pour le personnel, et qu'elle va dans le bon sens.

Monsieur THORRAND indique que lorsque l'on a des dépenses qui sont au minimum et qui vont augmenter, et lorsque l'on a des recettes qui n'augmentent pas, il convient de faire attention avec le poste du personnel. Il ajoute que la Commune va augmenter son excédent rapidement et que par la suite il y aura déficit.

VOTE : Unanimité

5 – Garantie d'emprunt au profit de ICF Sud-Est Méditerranée SA HLM. Auprès de la C.D.C. Réhabilitation de 72 logements collectifs « Cité Ouvrière » 3^{ème} tranche.

Monsieur GUERCIA propose au Conseil Municipal d'accorder une garantie d'emprunt à ICF Sud Est Méditerranée pour un prêt que cette société doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et destiné à financer une opération de réhabilitation de 72 logements collectifs à Miramas. Le montant de l'emprunt s'élèvera au maximum à 836 188 € et la garantie demandée à la Commune est d'un montant de 41 809,40 € (5% de l'emprunt).

Les caractéristiques du Prêt Amélioration Bonifié sont mentionnées dans la note de synthèse.

VOTE : Unanimité

6 – Convention entre la Ville de Miramas et la Société Anonyme d'HLM « ICF SUD EST MEDITERRANEE » - Convention de garantie d'emprunt – Opération de réhabilitation de 72 logements collectifs, cité ouvrière, à Miramas.

Monsieur GUERCIA propose au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention par laquelle la société s'engage à réserver à la Commune 20 % des logements améliorés conjointement avec le SAN et le Conseil Général des Bouches du Rhône.

VOTE : Unanimité

7 – Convention d’objectifs et de moyens – Approbation de la convention type et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ces conventions avec différentes associations de la Commune.

Madame PICARD indique qu’afin d’offrir un cadre juridique précis pouvant organiser toutes les relations avec l’association, et de permettre un contrôle étroit de l’utilisation des fonds, la collectivité a décidé de proposer la mise en place de conventions d’objectifs et de moyens, en direction des associations percevant une subvention supérieure ou égale à 23 000 €.

Elle propose au Conseil municipal d’approuver le projet de convention joint à la note de synthèse et d’autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec chacune des associations répondant au seuil fixé.

VOTE : Unanimité

8 – Avenant n°1 à la convention d’objectifs et de moyens signée entre la Commune de Miramas et l’association Comité des Œuvres Sociales.

Madame PICARD propose au Conseil Municipal d’approuver l’avenant n°1 à la convention d’objectifs et de moyens signée avec le COS, portant sur le concours financier attribué par la Commune à l’association au titre de l’année 2008.

VOTE : Unanimité

9 – Avenant n°1 à la convention d’objectifs et de moyens signée entre la Commune de Miramas et l’association sportive Tennis de Table Miramas.

Madame PICARD propose au Conseil Municipal d’approuver l’avenant n°1 à la convention d’objectifs et de moyens signée avec l’association sportive Tennis de Table Miramas, portant sur le concours financier attribué par la Commune à l’association au titre de l’année 2008.

VOTE : Unanimité

10 – Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Commune de Miramas et l'association Miramas Hand Ball Ouest Provence.

Madame PICARD propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association Miramas Hand Ball Ouest Provence, portant sur le concours financier attribué par la Commune à l'association au titre de l'année 2008.

VOTE : Unanimité

11 – Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Commune de Miramas et l'association Athlétic Club de Miramas.

Madame PICARD propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association Athlétic Club de Miramas, portant sur le concours financier attribué par la Commune à l'association au titre de l'année 2008.

VOTE : Unanimité

12 – Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Commune de Miramas et l'association Maison des Jeunes et de la Culture / Maison Pour Tous de Miramas.

Madame PICARD propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens signée avec la MJC/MPT, portant sur le concours financier attribué par la Commune à l'association au titre de l'année 2008.

VOTE : Unanimité

13 – Décision Modificative N°1 sur le Budget Primitif du Service Funéraire. Réajustement de crédits.

Monsieur LOPEZ donne lecture de la note de synthèse et demande au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 sur le budget primitif du service funéraire.

VOTE : Unanimité

14 – Tableau des effectifs – Evolution des emplois – Créations de postes.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver la modification du tableau des effectifs des emplois permanents de la ville. Il précise qu'il s'agit d'avancements de grades pour l'année 2008.

Monsieur GERON demande l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

Monsieur le Maire répond qu'elle s'est prononcée favorablement.

VOTE : Unanimité

15 – Modification de la convention relative à la Médecine Professionnelle et Préventive.

Monsieur le Maire indique que l'association qui s'était vue confier la gestion de la Médecine Professionnelle et Préventive de la Commune sera dissoute au 31 décembre 2007. L'activité et le personnel de cette association seront repris par l'Association de Santé au Travail et Médecine du Travail.

Monsieur le Maire propose de confier à cette association la prestation de médecine professionnelle et préventive de la Commune. Les caractéristiques de la convention sont contenues dans la note de synthèse.

VOTE : Unanimité

16 – Convention d'occupation du domaine public – Fixation d'une redevance pour la vente de boissons – Autorisation au Maire à signer la convention correspondante.

Monsieur FARLIN propose au Conseil Municipal d'approuver la convention d'occupation du domaine public qui sera applicable aux prestataires sollicitant la commune pour assurer des prestations « boissons », à l'occasion du Salon du Mariage organisé par la Ville à la salle des fêtes.

La redevance est fixée comme suit :

20 € pour les salons,

50 € pour les soirées.

VOTE : Unanimité

17 – Convention d’occupation du domaine public – Fixation d’une redevance pour les prestations « traiteur » - Autorisation au Maire à signer la convention correspondante.

Monsieur FARLIN propose au Conseil Municipal d’approuver la convention d’occupation du domaine public qui sera applicable aux prestataires sollicitant la commune pour assurer des prestations « traiteur », à l’occasion du Salon du Mariage organisé par la Ville à la salle des fêtes.

La redevance est fixée comme suit :

50 € par jour pour les salons,

100 € pour les soirées.

VOTE : Unanimité

18 – Fêtes et Manifestations 2008. Autorisation au Maire à signer les marchés. Marchés de services.

Monsieur FARLIN invite le conseil municipal, compte tenu de l’avis formulé par la commission d’appel d’offres du 13 décembre 2007, à autoriser Monsieur le Maire à signer différents contrats pour les fêtes et manifestations 2008.

VOTE : Unanimité

19 – Exploitation du matériel thermique des installations de chauffage, des adoucisseurs d’eau et traitement des circuits E.C.S, de ventilation et de climatisations des bâtiments de gestion communale (Types P1, P2 et P3). Avenant n°1.

Monsieur MARTIN donne lecture de la note de synthèse et invite le Conseil Municipal :

- à autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter l’avenant n°1 relatif au marché Exploitation du matériel thermique des installations de chauffage, des adoucisseurs d’eau et traitement des circuits E.C.S, de ventilation et de climatisations des bâtiments de gestion communale (Types P1, P2 et P3) notifié le 17 octobre 2006,

- à autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération et toutes pièces s'y rattachant.

VOTE : Unanimité

20 – Rapport annuel d'activité du contrat de gestion des déchets ménagers 2006.

Monsieur MARTIN propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel d'activité du contrat de gestion des déchets ménagers 2006.

Monsieur GERON rappelle que tous les ans, la SILIM, société à laquelle Monsieur le Maire a confié le soin il y a quelques mandats de s'occuper des ordures ménagères, doit faire un rapport annuel. Il constate qu'une fois de plus, ce rapport annuel est un simple énoncé d'éléments techniques décrivant les différentes capacités des conteneurs, le litrage. Il estime que ce rapport est révélateur parce qu'il ne met pas en évidence, et il indique comprendre qu'il ne le fasse pas, que sur l'ensemble des collectes qui sont faites sur les 6 villes du SAN, ce sont les contribuables de Miramas qui paient le plus cher pour la collecte de leur déchet. Il ajoute que la SILIM est très chère et qu'elle a pendant des années plombée le budget communal.

Il fait remarquer que ce rapport comporte un descriptif de l'action de la SILIM, mais que rien n'est dit sur ce qu'en pensent les usagers et la manière dont ils ressentent les choses. Il considère que ce contrat a été mal ficelé dès le départ au niveau de la qualité. Il fait remarquer que le principe en volume et en horaire consacré à la collecte des ordures ménagères dans un quartier comme la Maille 1, est pratiquement identique à celui consacré à un quartier comme le Mas Neuf, où la densité de population n'est pas la même. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle dans le quartier du Mas Neuf, on ne rencontre jamais de conteneurs débordants, par contre, là où il y a de l'habitat collectif, régulièrement passée la collecte de 10 heures ou 11 heures, aux pieds des immeubles, les conteneurs débordent jusqu'au lendemain matin.

Madame MUNOZ se plaint du flash d'un appareil photo. Elle estime qu'il y a un certain respect à avoir.

Monsieur le Maire donne raison à Madame MUNOZ et invite Monsieur GERON à poursuivre son intervention.

Monsieur GERON invite Madame MUNOZ à lui donner son point de vue sur la collecte des ordures ménagères. Il indique que lorsque l'on se ballade à la Maille 1, 2 ou 3, les habitants parlent et disent dans quel état est le quartier en fonction de la manière dont sont collectées les ordures ménagères. Il rappelle que c'est un marché que Monsieur le Maire a conclu.

Il lit un passage se situant dans la partie « Démarche Qualité » - « Traitement des dysfonctionnements » : *« L'ensemble des dysfonctionnements est recensé mensuellement au cours des réunions d'exploitation, les participants étant l'encadrement (Direction des Collectes), le service qualité/sécurité, le service maintenance ainsi que toute personne pouvant y être conviée ».*

Monsieur GERON demande à quelle date les usagers ont été conviés à cette réunion afin de discuter de la qualité de ce service.

Monsieur le Maire répond qu'il conviendrait de demander aux gens, afin de savoir s'ils ont été convoqués à une réunion.

Monsieur le Maire précise qu'il se promène sûrement plus que Monsieur GERON dans les quartiers et qu'il se rend compte à quel point la collecte n'est pas parfaite. Il ajoute qu'il fait remonter les observations. Il rappelle que ce marché se termine en 2009, et que l'on verra à ce moment là, la décision qui sera prise par le SAN.

Monsieur THORRAND demande si Monsieur le Maire a discuté de ce dossier avec le SAN. SILIM ? ou retour en régie ?

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut pas répondre à la place du Président du SAN.

Monsieur PEDINIELLI demande à Monsieur le Maire pourquoi il indique ne pas connaître la position du SAN.

Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas ce qui sera décidé, ni qui sera président du SAN après mars 2008.

Monsieur PEDINIELLI considère que le Président du SAN doit tenir compte de ce qui se passe au niveau des villes composant l'intercommunalité, et demande à ce que l'équité soit respectée. Il indique que si Miramas décidait de récupérer les ordures ménagères dans un service municipal, il faudrait pouvoir en discuter avec le SAN.

Monsieur le Maire répond que les ordures ménagères sont de compétence SAN Ouest Provence.

Il indique que la Commune donnera sa position. Il pense qu'il y aura un appel d'offres, mais répète qu'il ne peut pas répondre aujourd'hui à la place du Président du SAN.

Monsieur PEDINIELLI indique qu'il supporte mal que l'on gère un ensemble de commune, comme le SAN, par des rapports de force ou par des rapports d'argent. Il considère que les fonds publics, à l'intérieur du SAN ou ailleurs, doivent être répartis équitablement et démocratiquement.

Monsieur le Maire répond que tout le monde est d'accord là-dessus, mais que ce n'est pas la question posée.

Monsieur PEDINIELLI revient sur le fait que Monsieur le Maire attend une réponse du SAN.

Monsieur le Maire répond que cette réponse arrivera d'elle-même, lorsque se posera la question au niveau du SAN du devenir des ordures ménagères.

VOTE : Unanimité

Information :

21 – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement de Miramas – Exercice 2006.

Monsieur MARTIN donne lecture de la note de synthèse relative au rapport détaillé concernant le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2006.

Monsieur GERON fait remarquer à Monsieur le Maire que c'est encore un service qu'il a privatisé. Il considère que contrairement au rapport précédent, il s'agit d'un vrai rapport détaillé contenant des informations. Il relève que l'augmentation du prix de l'eau pour les usagers sur une année est de 11,81 %, c'est-à-dire 12 % sur les factures des ménages. Il ajoute qu'il s'agit d'une prestation S.E.E.R.C.

D) Lecture des décisions du Maire :

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire, prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre le 22/11/2007 et le 05/12/2007.

Fin de séance : 21h15

**Le Président de séance
Monsieur le Maire de Miramas**

Le Secrétaire de Séance

Pierre CARLIN

Yvan LOPEZ